

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	22
Membres représentés	12
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie CURCIO
Date de la convocation des conseillers	21 juin 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 juin 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABÈRE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Philippe LE CLERRE, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Madame Emma ABREU (*arrivée 19 h 32*), Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Madame Michèle PELABÈRE
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Philippe LE CLERRE
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI
Madame Nadia GHARNIT, donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER,
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENT : Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220701-22_06925-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (BS) - EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2022-27/03-07 du 29 mars 2022 portant adoption du budget primitif 2022 de la Commune,

Vu la délibération du 27 Juin 2022 approuvant le compte administratif 2021 et procédant à l'affectation des résultats 2021 sur l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 20 juin 2022,

Considérant que le BS de l'exercice 2022 a pour objet principal la reprise des résultats et des restes à réaliser constatés au compte administratif 2021,

Considérant la nécessité d'effacer l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif 2022, à hauteur de 2 958 503.00 €,

Considérant la nécessité d'ajuster les montants de recettes relatives aux compensations fiscales,

Considérant la nécessité d'inscrire une recette supplémentaire relative à une aide de l'État pour l'acquisition de véhicules électriques,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour diverses actions culturelles et pour une adhésion à l'AMIF,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits d'investissements inscrits au BP 2022,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}:

Adopte le Budget Supplémentaire tel que présenté ci-dessous :

Section d'investissement

Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre	Nature	Fonction
Affectation du résultat d'investissement	2 283 138.23 €		001	001	01
Excédent de fonctionnement capitalisé		5 744 358.84 €	10	1068	01
Virement de la section de fonctionnement		816 661.63 €	021	021	01
Effacement de l'emprunt inscrit au BP 2021		-2 958 503.00 €	16	1641	01
Acquisition d'un immeuble 23 rue de la Marne	1 365 000.00 €		21	2115	020
Vidéo protection	6 421.74 €		23	2315 Opération 0045	10
Cession d'un immeuble 23 rue de la Marne		1 365 500.00 €	024	024	01
Études décret tertiaire	-25 000.00 €		20	2031	020
Extension école Renan	-197 500.00 €		20	2031	212
Travaux pour le nouveau groupe scolaire	-90 000.00 €		20	2031	212
Travaux au guichet unique	-50 000.00 €		21	21351	020
Extension école Renan	-50 000.00 €		21	21351	212
Climatisation école Aristide Briand	-50 000.00 €		21	21351	212
Travaux Dreamfit	-50 000.00 €		21	21351	321
Travaux extérieurs crèche	-20 000.00 €		21	21351	4221
Études Maison de l'environnement	-160 000.00 €		20	2031 Opération 0059	70
Travaux Maison de l'environnement	-95 000.00 €		23	2313 Opération 0059	70
Études Salle de Gymnastique	-55 000.00 €		20	2031 Opération 0058	321
Travaux Salle de Gymnastique	-495 000.00		23	2313 Opération 0058	321
Études Extension mairie	-20 000.00 €		20	2031 Opération 0057	020

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20220701-22_06925-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2022
 Date de réception préfecture : 01/07/2022

Etudes de prospection pour un nouveau groupe scolaire	-25 000.00 €		20	2031 Opération 0060	212
Études Dojo	-45 000.00 €		20	2031 Opération 0061	321
Travaux Dojo	-5 000.00 €		23	2313 Opération 0061	321
Travaux de voirie	-715 263.11 €		21	2152	845
Total des restes à réaliser 2021 selon détail joint en annexe	3 461 220.61 €				
TOTAL	4 968 017.47 €	4 968 017.47 €			

Section de fonctionnement

Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre	Nature	Fonction
Solde excédent de fonctionnement		775 926.63 €	002	002	01
Aide de l'Etat pour l'acquisition de véhicules électriques		40 000.00 €	74	74718	01
Ajustement recette pour compensations fiscales		32 046.00 €	74	74833	01
Virement à la section d'investissement	816 661.63 €		023	023	01
Régularisation fongibilité des crédits CM du 17/05/2022 – Permis de louer		-68 500.00 €	77	775	020
Régularisation fongibilité des crédits CM du 17/05/2022 – Permis de louer		68 500.00 €	70	70876	01
Régularisation fongibilité des crédits CM du 17/05/2022 – Jugement	-1 500.00 €		11	62268	510
Régularisation fongibilité des crédits CM du 17/05/2022 – Jugement	1 500.00 €		65	6584	020
Adhésion AMIF	8 311.00 €		011	6281	020
Actions culturelles	18 000.00 €		011	6042	311
Prestations supplémentaires pour les actions culturelles	5 000.00 €		011	6232	023
TOTAL	847 972.63 €	847 972.63 €			

TOTAL GENERAL	5 815 990.10 €	5 815 990.15 €
----------------------	-----------------------	-----------------------

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220701-22_06925-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTÉ après le vote suivant :

34 votants dont 12 pouvoirs

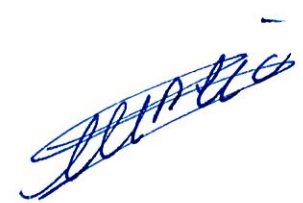
27 pour dont 9 pouvoirs (groupe majoritaire)

7 contre dont 3 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphanie CURCIO Secrétaire de séance

